



DÉCISION n° 2025/0110013

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service de la culture
et de l'événementiel
D-2412-006974

Objet : Club taurin El campo

Convention de mise à disposition des arènes et du matériel, le jeudi 8 mai 2025.

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU l'arrêté n°2020/07/1047 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel et du matériel avec le club taurin El Campo à titre gratuit pour le jeudi 8 mai 2025,


DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec le club taurin El Campo, représentée par le Président, Monsieur Patrick Bricongne, pour la mise à disposition des arènes ainsi que du matériel le jeudi 8 mai 2025.

Article 2 : La mise à disposition des arènes et du matériel est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 23 JAN. 2025


Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités
Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le... 23 JAN. 2025.....
- sa notification le.....
- sa publication le... 23 JAN. 2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier

